

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

HONNEUR ET PATRIE!

PRIX

BUREAU

du

JOURNAL.

Rue de las Cámaras n. 34.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On souscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

L'ABONNEMENT 3 patacons par mois

## ALMANACH.

Dimanche 10 (1804.) Arrestation du royaliste Georges Cadoudal près l'Odéon il déclare être venu d'Angleterre pour assassiner le premier consul.

## MONTÉVIDEO.

mars 9 1844.

Le chef actuel du cabinet des Tuileries, M. Guizot, qui a inventé l'expression cruelle du "système de l'abaissement continu," lui, a qui on peut reprocher avec raison d'avoir rapetissé et déconsidéré la France.

M. Guizot, si nous en croyons les journaux que nous avons sous les yeux, dont nous avons publié un article dans notre dernier numéro, M. Guizot, aurait formellement annoncé que les français et leurs intérêts se raient efficacement protégés sur les bords de la Plata. Mais il a oublié et sans doute intentionnellement, d'indiquer de quelle manière cette protection aurait lieu.

Nous qui ne sommes ni les amis ni les ennemis du ministère, qui n'avons aucune rancune contre lui, qui ne servons aucune coterie, qui n'attendons pas plus de la politique du 15 avril que de celle du 29 octobre, il nous sera permis de douter que M. Guizot tant qu'il sera en son pouvoir, fasse quelque chose pour nous s'il n'y est obligé par l'Angleterre, qui a toutes ses sympathies et a la remorque de laquelle il a placé le pouvoir avili et déconsidéré en ses mains.

M. Guizot, qui a fait l'apologie de la corruption et du système de compression, blâmera-t-il les agents corrompus qui compromettent à l'étranger l'honneur et la dignité de la France? nous en doutons! Aussi n'est-ce

## FEUILLETON.

### LE LIEUTENANT DE L'AMPHITRITE.

ÉPIQUE DE LA GUERRE DES ANTILLES, EN 1809.

(Suite et fin.)

II.

### LE RETOUR À LA MARTINIQUE.

—Mais, s'écria Zara, vous n'avez pas vu mamzelle avec sa jambe de bois, c'est comme ça qu'elle est drôle!

—Une jambe de bois, Pierre, songez-y bien! dit Mlle de Prée, tandis qu'un fin sourire éclairait sa physionomie.

—Eh! j'y pense depuis six ans, répondit Kerguelen, que m'importe?!

—Marchez donc un peu devant lui, mamzelle, reprit Zara.

—Allons, je veux bien; Pierre, aidez-moi à me lever de ce hamac.

pas de lui que nous attendons la justice que nous avons réclamée en nous adressant à la chambre des députés. Pour s'en convaincre il suffit de jeter un coup d'œil rétrospectif sur la politique suivie par lui jusqu'à ce jour, la politique de la peur et "du chacun chez soi" cette politique a laissé son stigmate flétrissant à tous les actes de son administration à l'extérieur.

Notre gouvernement issu d'une révolution populaire, déchû dans l'estime des peuples s'est vu sous sa direction obligé de contracter des alliances indignes de son origine pour avoir des amis quelque part, et à l'intérieur forcé de chercher un refuge contre la désaffection de la nation derrière des bastilles.

Ceci, nous le répétons, n'est point écrit sous l'inspiration d'une haine systématique ou personnelle, c'est l'expression sincère d'un sentiment d'orgueil national, c'est le cri consciencieux du patriotisme humilié qui s'échappe de notre poitrine, en voyant cette France, si grande, si belle, exclue par cette politique couarde, du congrès Européen auquel elle imposa si longtemps ses lois.

C'est la triste prévision de l'abandon dans lequel nous a laissé et nous laissera sans doute M. Guizot s'il n'est forcé d'en sortir, soit par la volonté de la chambre des députés, soit par l'influence du cabinet anglais. Qu'importe à M. le ministre des affaires étrangères notre influence perdue ou à reconquérir? Que lui importe qu'un commodore anglais ait renversé à coup de canon tout l'échafaudage de la politique française en Syrie et en Egypte? Que lui fait que quinze ou dix huit mille français soient sacrifiés aux rives de la Plata, pourvu qu'il arrive à la

Kerguelen s'avança avec empressement, et s'appréta à soulever son amie dans ses bras; celle-ci l'éloigna doucement et lui dit en riant:

—Ce n'est pas nécessaire, je suis plus ingambe que vous ne croyez; donnez-moi seulement la main.

Mlle de Prée s'appuya légèrement sur la main que lui tendait Kerguelen et sauta à bas de son hamac avec la souplesse d'une gazelle, se trouva debout devant le jeune homme interdit.

—Eh! quoi!... s'écria-t-il.

Zara partit d'un grand éclat de rire.

—Comme vous voyez, en fort bon état et bien portante; il ne nous manque rien, mamzelle, faites donc un tour de valse avec monsieur; il n'a pas l'air encore très-convaincu.

Kerguelen tenait toujours la main de Céline d'un air ébahi. La jeune personne lui dit:

—Pardonnez-moi, mon ami, d'avoir mis votre affection pour moi à cette petite épreuve; je ne l'aurais point osé,

réalisation d'un rêve caressé depuis douze ans, l'embastillement de Paris.

La conservation de la "paix partout, la paix toujours, la paix à tout prix" tel est le but de la politique rampante, passive, et anti française, de M. Guizot.

Nous n'avons pas besoin de nous expliquer pour faire comprendre que nous ne sommes pas partisans de la guerre "quand même!" Nous qui appelons de tous nos vœux, et qui combattons pour obtenir la paix, mais une paix honorable qui s'impose par le respect et la dignité qui naissent du droit, et non une paix qui se conquiert par la déconsidération, la faiblesse ou la peur.

Pour appuyer nos prévisions n'avons-nous pas des antécédents assez explicites, les affaires d'Orient, celle de Jérusalem, la dernière révolution pacifique qui vient de s'opérer dans l'Archipel, où les Grecs ont prié respectueusement le roi que leur a imposé l'Europe, de signer la constitution ou de se rembarquer pour l'Europe. La France a semé ses millions en Grèce, et grâce à M. Guizot, c'est la Russie qui recolt. Le bombardement de Barcelonne. Le bey de Tunis, ce roitelet qui se rit de la nation, de laquelle Frédéric le grand roi d'un petit royaume, disait: SI J'ÉTAIS ROI DE FRANCE IL NE SE TIENDRAIT PAS UN COUP DE CANON EN EUROPE SANS MA PERMISSION.

Ne sont-ce pas là des preuves assez palpables de la manière dont le ministre doctrinaire entend protéger la dignité et les intérêts de la France à l'étranger? Sans compter ce qui s'est passé sur ces bords, ou la funeste "politique compressive" porte aujourd'hui des fruits si amers pour nous. Mais

si j'eusse douté du succès. Vous voyez qu'à la rigueur je pouvais me passer de vous donner la main; mais c'est une vieille dette, et puisque vous la tenez, gardez-la: il y a long-temps qu'elle vous appartient.

M. Fortin entra dans ce moment, attiré par les éclats de rire de Zara, et entendit les dernières paroles de Céline.

—Allons, je vois que nous aurons prochainement une noce au Carbet, n'est-ce pas?

—Précisément, docteur, dit Mlle de Prée en s'appuyant sur le bras que Kerguelen lui avait offert; mais aidez-moi à tirer ce pauvre Pierre de la confusion d'idées où il se trouve. Imaginez-vous qu'en revenant ici, il croyait épouser une invalide.

—Pas possible?... En effet, je me souviens; il fut fait prisonnier quelques jours avant que vous fussiez guérie. Commandant, c'est à moi qu'il faut faire compliment de cette merveilleuse cure. Ce diable de chirurgien de marine, que M. de Prée avait ramené du brick, voulait absolument couper; il aurait été fâché, je crois, d'avoir ap-



laissons parler à ce sujet la ; " *Democratie Pacifique* " dont nous extrayons le passage suivant.

" Il y a sur les rives du Rio de la Plata une sorte de Pacha Djazzard, que les nations civilisées de l'Europe auraient dû mettre au ban de l'humanité et emprisonner dans une cage pour sa férocité. Ce chef a fait égorger, mutiler à différentes reprises des citoyens français établis dans le pays où il règne. Le gouvernement français a déployé un appareil formidable pour épouvanter le barbare, et on crut un moment qu'il allait venger l'humanité et purger la terre de ce monstre, puis nos menaces se sont évanouies en fumée. Il y a eu entre les deux Etats une convention qui a légitimé les atrocités de Rosas et qui l'a encouragé à en commettre de nouvelles, à ce que nous pouvons constater aujourd'hui. " . . .

" Nous accusons Mr. Guizot le ministre, de trahir la cause du pouvoir et les amis du pouvoir doivent croire à notre sincérité. "

Notre confrère de Paris a bien jugé le Pacha-dictateur de Buenos-Aires en lui appliquant le nom du Bourreau Pacha de la Syrie, comme il a bien qualifié les résultats du désastreux traité Mackau, et comme nous, il n'espère rien du ministre qui a suffisamment expliqué par ses actes, ce que la France doit entendre par " le système de l'abaissement continu, " si le moindre doute restait à ce sujet, il suffirait de se rappeler comme l'attitude du ministre doctrinaire, était humble dans cette grave question du droit de visite, dans la crainte de ne pas se montrer assez le docile allié de l'Angleterre !

Mais M. Guizot n'est pas la France ! et puis, " le destin et les ministères sont changeants " sous un régime qui en a tant usés depuis douze ans, et dont celui du 29 octobre est le dix-neuvième. Il est vrai qu'il a dépassé de beaucoup la durée de ses prédécesseurs, mais plus il est vieux, plus sa fin est prochaine.

Nous ne saurions mieux terminer cet article que par celui que nous empruntons à la correspondance du journal " *Le Bien Public*, " qui comme on sait est rédigé sous le patronage de M. De Lamartine, l'un des députés chargés de notre défense.

" Partout où nous avons entamé des négociations, elles sont livrées à des secrétaires de légation. Les ambassades de St-Petersbourg, Londres, Constantinople, Berlin, Berne, Madrid, Rio-Janeiro sont devenues, sous l'administration actuelle, de vraies sinécures, dont les titulaires passent leur temps ordinairement en congé à Paris. Enfin, partout la domination française se trouve à la remorque des autres puissances.

porte ses outils pour rien. Pourtant, quand nous visitâmes ensemble la blessure, elle me parut avoir un aspect si favorable, que la crainte que j'avais de la gangrène se dissipa, et nous convinmes d'attendre au lendemain pour décider si l'amputation serait nécessaire. L'état de la malade s'améliora sensiblement dans la nuit, et deux jours après elle était sauvée. Aujourd'hui, il ne lui reste aucune trace du danger qu'elle a couru, si ce n'est toutefois un peu de lenteur dans la démarche ; nous boitions même un peu par moments. . . .

— Ah ! docteur, interrompit Mlle. de Prée, à quoi bon ces détails ?

— Ne faut-il pas tout dire à son mari ! Au reste, je ne m'y trompe pas, chère demoiselle, vous ne boitez que par sentiment.

— Comment cela ?

— Oui, l'idée du péril que vous avez couru vous est chère à cause des souvenirs qui s'y rattachent, et par une

" Il y a peu de jours, le *Messenger* faisait l'apologie de la politique française à l'égard des états de la Plata. On a lieu de croire que, dans la discussion de la prochaine adresse, les affaires de Montevideo seront l'objet d'un examen sérieux de la part de la chambre, à laquelle la population française de la Plata a adressé, le mois de juillet dernier, une pétition pressante. Alors la vérité rejaillira dans toute sa nudité. Mais en attendant, et pour vous donner une idée de la conduite de cette affaire, je vais vous citer un fait très important que le ministre des affaires étrangères n'osera certainement pas démentir. Dès le moment où Rosas se disposait à faire invasion sur le territoire de Montevideo, M. Mandeville, ministre plénipotentiaire d'Angleterre à Buenos Ayres, crut devoir, dans l'intérêt du commerce de sa nation, adresser à Rosas une protestation. Et, pour donner plus de force à cette démarche, il engagea M. de Lurde, ministre de France, à signer cette protestation ; ce que celui-ci trouva tout naturel. Mais Rosas, qui feint d'aimer les Anglais, s'en plaignit à Londres, et obtint de lord Aberdeen que la démarche de M. de Mandeville fut désavouée officiellement par le cabinet anglais. Lord Aberdeen, pour se rendre encore plus favorable à Rosas, ne manqua pas d'insister auprès de M. Guizot pour que M. de Lurde fut désavoué par la France. M. Guizot s'empressa de se rendre au vœu du cabinet anglais, et le ministre français à Buenos Ayres resta ainsi exposé à la colère du dictateur, qui depuis ce temps-là a redoublé ses vexations contre tout ce qui se rattache à la France. C'est dans ce fait, encore inconnu, qu'il faut chercher toutes les cruautés commises par les soldats de Rosas contre la malheureuse population française de la Plata. Si elle a pris les armes aujourd'hui, c'est pour sa propre défense, car elle ne peut pas compter sur la protection de son propre gouvernement.

" Un mot encore avant de finir. Le mois passé, une commission, composée de quelques-uns des négociants qui ont signé la pétition présentée à la chambre au mois de juillet dernier, demanda à M. Guizot une audience, pour lui démontrer l'urgence de protéger les intérêts français au Rio de la Plata. La réponse de M. le ministre des affaires étrangères fut la recommandation de ne pas laisser intervenir la publicité dans cette question. " Je suis tout disposé à faire droit, dit M. Guizot, aux justes réclamations du commerce de ce pays-là ; mais il est indispensable que vous n'ayez pas recours pour cela à la presse. Croyez-moi, ce n'est pas le moyen de réussir " que de vouloir imposer au gouvernement la volonté des journaux. " Cette réponse caractérise toute la politique intérieure et extérieure de M. Guizot : *résistance et ténacité*. "

De toutes les nouvelles apportées de France par le packet anglais, rien ne nous a paru digne d'attirer l'attention de nos lecteurs.

Le seul fait important pour nous c'est la fixation au 20 janvier de la discussion de l'adresse en réponse au discours de la couronne, toutes les probabilités portent à croire que notre lieutenant-colonel Desbrosses de-

coquetterie du cœur, que le commandant comprendra aisément, vous vous plaisez à en exagérer les conséquences. D'ai leurs, vous avez soin de boiter avec tant de grâce ; cela vous donne un air si touchant de martyre, que je ne puis m'empêcher d'y soupçonner un peu de ruse féminine. Convenez-en.

— Mon Dieu, la mauvaise langue ! s'écria Céline. Sachez, monsieur, que si je boite encore, c'est que vous ne m'avez pas bien guérie ; mais je vous pardonne, car j'ai désormais un bras pour me soutenir. N'est-il pas vrai, Pierre !

— Kerguelen ne répondit, que par un baiser passionné sur la jolie main qui s'appuyait sur lui. La belle nonchalante se dirigea ainsi vers le perron d'où l'on embrassait la vue de la baie, et un immense horizon ; ses yeux s'arrêtèrent sur le brick à l'ancre.

— Est-ce que vous comptez vous rembarquer bientôt ? demanda-t-elle d'un air enjoué qui montrait combien elle

vait être à Paris à cette époque, et qu'il se sera occupé de nos intérêts en faisant intercaler un paragraphe pour attirer la sollicitude du gouvernement sur nous, si nos prévisions ne nous trompent point, l'occasion du vote de l'adresse est excellente pour atteindre ce but.

#### On lit dans le CONSTITUCIONAL du 6 :

M. José Antuña continuant à exposer ses griefs, ou plus proprement dit ses niaiseries, dit : que les patriotes de Montevideo s'alignent et combattent unis avec des Français et des Italiens, " en ajoutant que notre Ministre à Londres, Mr. Ellauri, a été solliciter des princes Européens pour nous donner des Rois et nous faire leurs vassaux " . . .

Quant au premier grief, nous dirons que c'est Français et ces Italiens armés, indépendamment de leur gouvernement, pour leur défense personnelle et pour celle du pays qui les reçoit, sont autant d'habitants laborieux, d'artisans, de commerçants et d'ouvriers domiciliés au pays, qui ne conspirent point contre notre indépendance, et qui n'égorgent point, il sera toujours préférable de s'aligner et de combattre avec eux contre Rosas, que de ne point le faire vis-à-vis de cette bande d'égorgeurs, esclaves instruments, que le tyran de Buenos Ayres a mis aux ordres d'Oribe, pour venir désoler et détruire notre pays.

Pour que les Orientaux, qui sont avec Oribe, puissent nous reprocher avec quelque fondement l'acceptation de l'offre généreuse et spontanée que les Volontaires étrangers ont faite, à la République de leurs services, lorsque les ennemis de la civilisation attaquaient toutes les personnes indistinctement, et les condamnaient à souffrir les peines qu'ils infligent à tous ceux qu'ils appellent *sauvages unitaires*, il était nécessaire qu'ils se fussent présentés seuls, sans aucune alliance étrangère dans la lutte, et qu'ils ne se fussent point associés aux hordes de la Confédération pour faire la guerre au peuple. Mais dès qu'ils en ont donné l'exemple, dès qu'ils se sont servis de bayonnettes étrangères pour nous attaquer, de quel droit peuvent-ils nous refuser la faculté de chercher des auxiliaires, non dans une bande d'aventuriers lancés dans notre pays, mais chez ses habitants qui, quelque fut leur origine, étaient intéressés d'une manière positive et naturelle à défendre leur vie, leurs fortunes, et leur foyer ? N'est-ce point Oribe qui a provoqué cet armement, soit en venant allié aux ennemis des étrangers pacifiques, soit en les poursuivant, en les vexant, ou soit enfin en lançant des Circulaires comme celle d'Avil, qui leur révélait le danger qu'ils couraient et le sort horrible que leur préparaient les envahisseurs ? Pour quoi donc se plaindre de leur armement, si on le leur a rendu une nécessité pour leur propre conservation ? Y a-t-il quelqu'un qui croit que les étrangers se seraient armés, si l'intervention armée de Rosas n'aurait pas eu lieu ? Y a-t-il quelqu'un qui doute que, si l'on n'avait pas rendue la question nationale de vie ou de mort pour toutes les classes du pays, la population étrangère, n'aurait point gardé une stricte neutralité, comme elle l'avait déjà observée en tout temps dans nos guerres civiles ?

était sûre d'avance de la réponse à sa question.

— Une fois encore pour prendre les ordres du gouverneur, et le prier de faire passer ma démission en France. Je ne quitte plus la Martinique : le Breton se fait Créole.

— Bravo ! s'écria M. Fortin ; allons dîner là-dessus, nous boirons à la première récolte du capitaine Kerguelen, habitant sucrier de la paroisse du Carbet.

— Et ce soir, ajouta Céline, nous irons ensemble promener au Saut ; mais rassurez-vous, il n'y a plus aucun danger. On y va par un beau chemin que j'ai fait tracer ; à la place du massif de bambous il y a une jolie cascade, où demeure Zamba, votre ancienne connaissance. Nous verrons comme il y a six ans, lever la lune sur la cascade, et je vous chanterai le troisième couplet de la romance :

Quand tu vini to trouver moi fidèle,  
Chai z'ami moi, pas qu'aller oublier moi . . .

ALEXANDRE DE JONNES.

FIN.



D'un autre côté la République, et non les gouvernements Européens, a été celle qui a mis les armes aux mains des résidents Français et Italiens pour la défense commune, et par conséquent ce serait une extravagance de croire que cet armement présente un aspect sinistre qui put compromettre notre Indépendance. Ce n'est point la ville de Montevideo la première, ni la dernière sans doute, qui, aux jours de dangers, a offert l'exemple d'organiser les habitants étrangers en corps, pour leur défense. L'histoire des autres nations nous en fournit assez d'exemples. C'est donc en vain que la malice et la perversité s'efforcent de le dénigrer et de lui donner une tendance violente, pour essayer de soulever la susceptibilité de tous les Américains. Mais heureusement ces derniers ne sont pas si faciles à égarer, et il comprennent trop l'esprit pervers de ces crailleries, avec lesquelles ils prétendent étourdir et surprendre les irréguliers. Le temps est passé de coloniser l'Amérique. L'Europe a donné un dernier adieu à ses conquêtes du nouveau monde; elle ne veut que son commerce, rien de plus, et elle est bien loin de nourrir aucun projet contre l'indépendance des Etats Américains; parce qu'elle prévoit bien qu'une seule voix, une seule pensée les unirait tous pour repousser les agresseurs.

(La suite au prochain numéro.)

Un de nos compatriotes, qui est en relations de commerce avec Maldonado, ayant reçu des lettres de cette ville, par l'entremise de Mr. B... échappé si miraculeusement aux satellites d'Oribe, nous communique les détails suivants, que nous nous empressons de publier, convaincus que nous sommes de leur exactitude.

Monsieur le Rédacteur,

L'inquiétude éprouvée au sujet de nos compatriotes paisibles commerçants de Maldonado, s'est un peu calmée par suite des mesures promptes et énergiques adoptées par Mr. l'amiral Laine. Cette inquiétude si vivement sentie par nous qui connaissons les barbares qui occupent Maldonado en ce moment, nous avait été communiquée par des lettres que nous avons apportées un français échappé au péril de sa vie, chargé d'une pétition écrite par un de nos estimables compatriotes, et adressée à Mr. l'amiral Laine, au nom des français victimes des autorités d'Oribe, enhardie par la coupable incurie de Mr. Calamet, vice-consul de France à Maldonado.

Nous sommes heureux, Mr. le Rédacteur, de pouvoir annoncer, par la voie de votre journal, à nos concitoyens, que Mr. l'amiral a fait droit à la demande des pétitionnaires, et a expédié le *Dupetit Thouars*, (hier 7) qui a mis à la voile à 2 heures de l'après midi, pour secourir nos compatriotes, qui n'auront pas importé en vain la puissante protection de notre honorable amiral.

La conduite de Mr. le vice-consul Calamet, digne émule de son patron l'ex-consul général, sera appréciée à sa juste valeur par tous les hommes de cœur, ils partageront notre indignation quant il connaîtront jusqu'à quel point ce fonctionnaire déloyal, pousse l'oubli des devoirs que lui prescrivent sa position respective et les lois de l'humanité.

Des français au nombre de cinquante se présentèrent chez Mr. le vice-consul pour réclamer sa protection contre les brutalités des agents d'Oribe, ou tout au moins pour qu'il leur fit délivrer des passeports pour fuir la persécution: ces passeports leur ayant été refusés par l'alcade blanquillo, Mr. le vice-consul dont les beaux frères servent dans les rangs d'Oribe, répondit qu'il n'en pouvait rien, qu'ils devaient s'adresser au commandant militaire. Persuadé qu'un refus et des vexations les attendaient, un des réclamants fit observer au vice-consul qu'il entraînait dans ses attributions de délivrer des passeports à ses concitoyens, et que s'il ne le faisait pas, c'est qu'il ne le voulait pas. Sur cette observation faite d'une manière ferme, mais convenable, Mr. le vice-consul s'emporta, et oubliant toute dignité, toutes convenances envoya tous les réclamants se promener et cela avec des expressions plus énergiques que polies, en des termes peu parlementaires et plus dignes d'un goujat, que d'un fonctionnaire public.

C'est après cette démarche infructueuse, et cette réception brutale, que nos malheureux compatriotes prirent la résolution d'adresser à Mr. l'amiral cette pétition rédigée spontanément, emportée par Mr. B..., qui s'échappa

furtivement en donnant deux patacons à la sentinelle qui faisait des difficultés pour le laisser approcher de la plage.

C'est par lui et les lettres qu'il nous a apportées, que nous avons appris que les blancs avaient forcé tous les étrangers à placer des cadenas en dehors des portes et fenêtres de leurs maisons, dont les clefs sont emportées par les autorités qui restent chargées de les fermer le soir et de les ouvrir le matin. Mesure atroce qui place ainsi nos compatriotes à la disposition de nos plus acharnés ennemis, qui dans leur fureur s'ils étaient vaincus, en feraient un horrible carnage.

Nos infortunés compatriotes de Maldonado, sont en butte à toutes sortes de menaces et de vexations, il n'y a pas d'imprécations que ne vomissent les officiers et soldats de Rosas contre les français, se promettant à leur entrée dans Montevideo (plaisir qu'ils n'auront pas) de marquer tous les français avec un fer rouge, sur le bout du nez, afin d'en distinguer les autres nations.

Telle est Mr. le Rédacteur, la triste position de nos compatriotes, qui a éveillé de si justes craintes sur leur sort. Mais rassurons nous, leurs plaintes sont arrivées jusqu'à Mr. l'amiral en qui nous avons un père, et sur la sollicitude duquel nous pouvons compter. La conduite qu'il vient de tenir dans cette circonstance, la promptitude qu'il a mise à expédier le *Dupetit Thouars*, tout nous fait espérer qu'il saura comme il l'a toujours fait, soutenir l'honneur et la gloire du pavillon français, en défendant les intérêts et la vie des enfants de la France.

Agreez, &c.

## FRANCE.

Paris, 2 décembre.

### SUFFISANCE DU DOMAINE PRIVÉ.

L'article 20 de la loi constituant la liste civile pour le présent règne, détermine les conditions auxquelles une dotation peut être demandée pour les princes puînés de la famille royale. Cet article s'exprime en ces termes:

« En cas d'insuffisance du domaine privé, les dotations des fils puînés du roi et des princesses ses filles seront réglées ultérieurement par des lois spéciales. »

Cette disposition était corroborée, et en quelque sorte élargie par l'article 24 de la même loi, ainsi conçu:

« Le roi peut disposer de son domaine privé, soit par acte entre vifs, soit par testament, sans être assujéti aux règles du Code civil qui limite la quotité disponible. »

Tels sont les principes légaux qui président au régime des dotations et qui consacrent la destination du domaine privé. Ce domaine est réservé pour doter et établir les princes et princesses de la famille royale. Ce n'est que dans le cas où son insuffisance serait démontrée, que les contribuables et la nation devraient intervenir de leur argent. La discussion l'a laissé aucun doute et a très clairement expliqué et commenté le texte de la loi.

M. de Sa verte ne trouvant pas, à tort peut-être, cette disposition suffisamment explicite, avait présenté un amendement qui posait les intentions de la chambre dans les termes les plus formels. Ces termes, les voici:

« Il sera statué par une loi spéciale sur la dotation des princes et princesses, fils et filles du roi. ... Mais seulement autant que le domaine privé ou les propriétés dévolues au prince ou à la princesse ne suffiraient pas pour remplir cette destination. »

M. Dupin, commissaire du roi, par conséquent, l'organe officiel du gouvernement, combattit cet amendement, non comme contraire à la loi, mais comme inutile et exubérant. M. de Sa verte ayant développé sa proposition, M. Dupin déclara qu'il était d'accord avec l'orateur sur la destination du domaine privé; que les dotations ne pourraient être allouées qu'en cas d'insuffisance. Il alla plus loin: en demandant un million de dotation pour le prince royal lui-même, il terminait par la conclusion suivante:

« En résumé, je crois qu'il y a lieu de fixer le revenu du prince royal et de laisser, comme principe, qu'un supplément lui sera accordé à l'époque de son mariage, en réservant que ce n'est que dans le cas d'insuffisance des revenus particuliers que le pays sera obligé de fournir ce supplément. » Ainsi, la question était décidée, même pour

la future dot de M. le duc d'Orléans. Néanmoins, dans leur empressement et leur enthousiasme, les chambres votèrent ce supplément à la charge du trésor, et le domaine privé resta dans sa florissante intégrité.

Il n'en est que plus capable de pourvoir aujourd'hui aux dépenses de M. le duc de Nemours, et ne demeure pas moins constitué avec sa destination légale et spéciale, destination que la loi surabondamment a voulu lui laisser toutes les facilités de remplir en affranchissant le Roi des règles du Code civil qui, dans le droit commun, régissent les partages.

Ainsi, le domaine privé est consacré exclusivement, antérieurement à tout autre objet, à pourvoir à l'établissement des princes. Si dans la générosité du père, ou la nécessité d'une position exceptionnelle, la part naturelle du prince à doter ne suffisait pas aux exigences de son rang, la loi a donné au roi les facultés nécessaires pour augmenter à son gré la dotation. Quand le domaine sera épuisé, les chambres auront à aviser, la nation à payer, s'il y a lieu.

Mais le domaine est intact; peut-il dès lors être insuffisant? Le simple bon sens dicte la réponse. Les articles 20 et 24 de la loi seraient absurdes et dérisoires si, a priori, ils avaient déterminé le cas d'insuffisance en reconnaissant que cette insuffisance existait préalablement. Sans aucun doute, les chambres pensaient que d'abord le domaine privé avait des ressources suffisantes pour établir une partie des princes de la famille royale; qu'après avoir pourvu à ces établissements, l'insuffisance pourrait se discuter et s'examiner pour les dotations postérieures. Or le domaine privé n'ayant encore rien déboursé, ayant au contraire conservé le revenu et le capital, est dans la position la plus avantageuse pour remplir le but de sa spécialité.

Nous pourrions nous arrêter ici: car la question est déjà résolue. On vous a voté un fonds considérable pour former l'établissement des princes. Ce fonds, vous n'y avez pas touché; il existe dans son entier; donc il n'y a pas lieu de recourir à un autre fonds pour remplacer celui qui, loin d'être épuisé, s'est au contraire accru.

Mais nous avons affaire à des esprits indociles que la logique et la loi n'occupent guère. Prenons donc les chiffres et les faits, et prouvons par eux la suffisance exubérante de la liste civile.

Les besoins et les dépenses de la royauté ont été discutés et arrêtés dans deux occasions distinctes depuis 1830. La première fois, par une commission de la chambre, dont le travail aboutit à une demande de 18 millions; la seconde, dans la discussion d'où sortit la loi du 2 mars 1832. Dans cette dernière discussion, M. Laurence, dont l'opposition ne fut jamais ni bien sévère ni malveillante pour la couronne, posait sans contradiction, à la tribune, des chiffres d'où il résultait que la totalité des dépenses largement évaluées, s'élevait à 9 millions 274,151 fr. La commission précédente l'avait évaluée à 12 millions 753 000 francs. Mais parmi les allocations qu'elle y portait, on voyait figurer des exagérations comme celles-ci: 1,500,000 fr. pour les aumônes de la reine; 880,000 fr. pour les chevaux de la cour; 1 million pour le service du garde meuble; 1 million pour celui des domaines; 2 millions 200,000 francs pour celui des batiments; et après de si indulgentes estimations, encore un million pour l'imprévu et l'extraordinaire! D'après ces chiffres, il est facile de reconnaître que l'évaluation de M. Laurence était parfaitement raisonnable et suffisante pour parer à toutes les exigences du prévu et de l'imprévu.

Voilà la dépense: 9,300,000 francs d'un côté; 12,800,000 de l'autre. Le premier chiffre, suffisant et sincère; le second, exagéré.

Voyons maintenant la recette. La totalité des biens dont jouit la famille royale, en forêts seulement, s'élève, suivant le détail que nous en avons fourni, à 241,390 hectares. Les bois des particuliers, moins beaux que ceux de la couronne, fournissent un revenu d'au moins 50 francs l'hectare. Nous ne parlerons pas des coupes extraordinaires et de l'augmentation de revenu résultant d'un nouveau système adopté pour l'exploitation des forêts par la liste civile sous le nom de coupes sombres qui déjà, en 1830 avaient ravagé les forêts de l'apanage d'Orléans. Mais



évaluant ces 241,390 hectares au revenu énoncé de 50 fr., nous trouvons une somme annuelle de... 12,069,500 fr.  
 Revenu des fermes, canaux, moulins, etc.  
 non compris dans l'estimation des forêts... 513,000  
 Dotation du comte de Paris... 1,000,000  
 Douaire de Mme la duchesse d'Orléans... 300,000  
 Dotation pécuniaire de la liste civile... 12,000,000  
 Dot de Mme la duchesse de Nemours... 300,000

Total des recettes... 26,182,500 fr.

Contre une dépense que nous voulons bien porter dans son ensemble au chiffre de... 12,182,500  
 Mais, dans cette recette, nous ne comprenons pas les rentes et valeurs de portefeuille qui nécessairement sont un des éléments de cette fortune excessive. Avant d'être roi, le duc d'Orléans avait un revenu de 7 493,000 fr. Il avait touché pour les droits de sa famille 16,000,000 sur l'indemnité des émigrés. Simple prince, dépensait-il ce revenu énorme? Cela est invraisemblable, cela est impossible avec la vie simple et modeste qu'il menait. Admettons pourtant qu'il soit arrivé au trône avec un portefeuille vide, et voyons s'il a pu le remplir.

La recette connue de la maison d'Orléans depuis 1830 monte à 26 millions; sa dépense à 12 millions; balance de la recette, 14 millions par an, qui capitalisés pendant douze années, sans compter les intérêts et leur capitalisation successive, composent le chiffre fabuleux de CENT SOIXANTE-HUIT MILLIONS, ou à, à 40% seulement, un intérêt de six millions sept cent vingt mille francs: 26,182,000 fr. en liste civile, propriétés et forêts de rapport: 6,720,000 fr. en intérêts de capitaux mobiliers et disponibles composent un revenu total de TRENTE DEUX MILLIONS NEUF CENT DEUX MILLE FRANCS. C'est à dire près de vingt-un millions annuels en sus de la dépense. Voilà le chiffre connu, nous ne disons rien de l'inconnu, et nous défions qui que ce soit de contester sérieusement l'authenticité de ces détails. N'aura-t-on pas bonne grâce d'après cela de parler de l'insuffisance de la liste civile et du domaine privé!

[Commerce.]

## REMATES.

POR RAFAEL RVANO.

Quemazon de un almacén.

El lunes 11, a las once en punto, tendrá lugar la venta en lotes, al mayor postor, de todas las existencias del almacén de loza, cristal etc., sito a la esquina de las calles Maciel y Sarandí, media cuadra al Oeste de los Ejercicios. El pormenor se anunciará por los carteles de costumbre.

## AVIS DIVERS

### DIX PATACONS.

Seront accordées a titre de récompense à la personne qui remettra au Bureau du Patriote, une montre de femme qui a été perdue depuis la rue de Colon jusqu'à la ligne.

### NOUVEAUX AVIS.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les demoiselles Lesueur ont l'honneur de prévenir les parents de leurs élèves et ceux qui voudraient bien les honorer de leur confiance, qu'elles ont transféré leur Institution rue du 25 de mai 199. La maison de cet Institut est une des plus vastes et des plus commodes. On y reçoit des pensionnaires, demi pensionnaires et des externes dont l'éducation, pour être rendue plus prompte et plus complète, est principalement soignée par les maîtresses de pension, qui s'attachent toujours à mériter l'amitié reconnaissante de leurs élèves et à justifier la confiance de leurs parents.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le sieur Gourgues Md. tailleur a transféré son domicile de la rue del Cerrito 176 rue du Rincon n° 214.

Il fait et fournit tout ce qui concerne son état pour civil et militaire dans le goût le plus moderne a juste prix.

### AVIS.

Monsieur Bosson est prié de passer dans la rue du 18 Juillet en sortant du marche No. 14 pour affaire qui l'intéresse.

A los que padecen de callos, juanetes &c. &c.

Una señora, posee un medio de curar estos padecimientos, cuya eficacia es reconocida por una larga experiencia, tiene el honor de anunciar a las personas que quieran honrarla con su confianza, le pasará a su domicilio.

Diríjase a Mma. Andreau, fonda del Comercio, 89, calle de las Piedras.

### AVIS.

Une dame possédant un procédé éprouvé par de nombreuses expériences, pour la guérison des cors, oignons, durillons, &c., informe le public qu'elle se transportera au domicile des personnes qui lui feront l'honneur de l'appeler.

S'adresser à Mme. veuve Andreau à l'hôtel du Commerce, numéro 89, calle de las Piedras.

### AVIS.

#### CONSERVES ALIMENTAIRES.

On trouvera chez MM. Portal Freres, rue tuzaingo, autrefois rue S. Jean, num. 32, un grand assortiment de conserves alimentaires de J. Colin de Nantes, a des prix tres moderes.

### AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment regus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai h° 342. Télémaque français Espagnol, et Espagnol français reliure tres riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoleon avec portraits, plans de bataille etc par Norvina. Physique avec planches par Biot. Géodesie ou traite de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Arpentage, le nivellement, la Geomorphie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Oeuvres complètes de Mirabeau. Histoire de la révolution française par Thiers. Cartes géographiques séparées. Matemáticas. Gramática de Chantreau.

Avis aux amateurs de bon fromage.

Au Pavillon Français, rue Sarandí n° 309 et 311 vis à vis l'Etat-Major de la Légion.

On a regu de France, fromage de Rocfort, idem de Gruyère, idem de Hollande, saumon, sardines, anchoilles de Nantes, et autres articles de comestibles.

### AVIS.

La personne qui a trouvé un portefeuille contenant une bapette, un congé de service et autres papiers, est priée de remettre au bureau du Patriote.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Larcher bottier, rue de Sarandí numéro 175.

Tient magasin de chaussures de France confectionnées par les meilleures maisons de Paris, telles que bottes, bottines et souliers pour hommes et pour dames, confectionne également toute sorte d'ouvrages en marchandise de France le tout à des prix moderes.

### AVIS.

Aux débiteurs de l'armement du brick l'Indien. M. Frémont, ex capitaine du brick français l'Indien, de Rouen, ayant fait publier dans le Patriote du 16 de ce mois un avis fort original, dans lequel, entre autre choses étrangères

à la question, il prévient « tous ses passagers et agents qu'il proteste contre eux pour tout paiement qu'ils pourraient faire à qui que ce soit et par quel ordre que ce soit, &c. &c. » le capitaine Frémont étant seul possesseur de leurs contrats et ayant traité avec chacun d'eux par actes, ou avec ses agents. » Les soussignés, en leur qualité de consignataires dudit brick l'Indien et de mandataires des armateurs, s'empressent de prévenir ces mêmes passagers ou leurs agents, et en general tous les débiteurs de l'armement de ce navire, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, qu'ils s'opposent formellement, et par le present avis, à tout paiement de créances entre les mains de l'ex capitaine Frémont, contre lequel une instance vient d'être formée par les soussignés devant M. le juge du commerce de cette ville pour la restitution immédiate des contrats dont M. Frémont ne craint pas de s'avouer possesseur.

Montevideo, 18 janvier 1844.

ISABELLE et fils.

Nous recevons de monsieur le capitaine Frémont, qui est en ce moment à Buenos Ayres une protestation contre l'insertion ci-dessus, qu'il se propose de réfuter à son retour.

Nous recommandons à nos lecteurs et à tous ceux qui veulent étudier et connaître à fond le système politique du dictateur de Buenos-Ayres; l'ouvrage intitulé:

### ROSAS Y SUS OPOSITORES.

PAR D. JOSE RIVERA INDARTE

Un vol in 8.° de 460 pages.

Contenant en quatorze chapitre l'histoire du debat sur le blocus de ce port par l'escadre de la "mas horca", l'intervention anglo-française, les principales questions entre Rosas et les divers partis qui lui sont opposés depuis 1829 jusqu'à ce jour.

Les principaux actes de l'administration de D. Bernardino Rivadavia.

Augmente des biographies des généraux D. Fructuoso Rivera, Paz, Lamadrid, Lopez; de M. le ministre Pacheco, de D. Jose Rivera Indarte, de Pedro Angelis, Nicolas Mariño et Juan Manuel Rosas, termine par les tables de sang.

Cet ouvrage fort recommandable, contient aussi d'excellentes citations de Jules Janin l'un des rédacteurs du Journal des Debats et le plus spirituel de nos feuilletonistes.

Se vend à la librairie de D. J. Hernandez

### AVIS.

Tous les individus qui voudraient faire partie d'un corps dont la formation a été autorisée par l'autorité supérieure et qui est exclusivement destiné à la défense des premières lignes, peuvent se présenter des aujourd'hui, chez le commandant Raymond, en face de la Chapelle du Cordon. Ils jouiront de la double ration et de tous les avantages accordés aux mêmes compagnies.

Le Propriétaire-Gérant, Jh. REYNAUD.

Imprimerie Constitucional, Rue de las Cámaras No. 24